



BULLETIN D'INFORMATIONS

N°177-NOVEMBRE 2017

Mairie de SAINT-SERVAIS – 29400

Tel 02.98.68.15.21.

Fax 02.98.68.34.82.

courriel : mairie.saintservais@orange.fr

Site Internet : www.saint-servais-29.fr

Ce bulletin d'informations est disponible sur le site officiel de la commune www.saint-servais-29.fr

AGENDA

➤ **Kig ha Farz** organisé le dimanche 5 novembre par « la Flèche » à la salle Sklérijenn à Plouneventer à 12h sur place ou à emporter.

➤ **Commémoration Armistice Anciens Combattants** le samedi 11 novembre. Cérémonie religieuse à 11h00 à l'église, suivie de la cérémonie civile devant le Monument aux Morts à 11h35.

➤ **Assemblée Générale des Cordes Associées** le dimanche 26 novembre à la salle des associations à 14h.

➤ **Assemblée Générale des Cordes Associées** le dimanche 26 novembre à la salle des associations à 14h.

HORAIRES MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi :
8h30-12h/13h30-17h30
Mercredi, vendredi et samedi : 9h-12h.

MEMENTO

Urgences :

Médecin de garde 15 SAMU
Pharmacie de garde 3237,
Pompiers 18, portable 112,
Gendarmerie 17

École : 09.61.20.66.81,
Garderie 06.87.29.71.04

Infirmière Libérale :
Mme HENNEQUEZ :
07.86.05.43.81

ALSH : 06.66.43.46.42

PAROISSE :

Toussaint :

Mardi 31 octobre :
messe à 18h à Plouneventer.

Mercredi 1^{er} novembre :
messe à 10h30 à St-Servais.

Office des défunts : à 14h30
Saint-Servais, Bodilis,
Plouneventer et
Saint-Derrien.

Jeudi 2 novembre : Messe
(commémoration des défunts) à 18h30 à Bodilis.

VIE MUNICIPALE

CCAS



Le père Yves ARZUR et Denise UGUEN, en compagnie du maire et des élus, ainsi que « des jeunes » nés en 1952 (à gauche).

Samedi midi, la commune avait invité les personnes âgées de 65 ans et plus à déjeuner à la salle polyvalente dans le cadre du rendez-vous annuel précédemment organisé par le Centre communal d'action sociale. Les doyens étaient le père Yves Arzur, 93 ans, résidant au presbytère de Saint-Servais et pratiquant toujours très actif du tennis de table, et Denise Uguen, 84 ans, de Brétiez. Des « jeunes nés en 1952 » ont complété, pour leur première fois, cette assemblée. Bernard Michel, maire, a salué la mémoire des huit concitoyens disparus en 2017, et a mis en avant le dynamisme des personnes âgées, notamment des pétanqueurs et « strakers » de dominos qui font résonner le nom de Saint-Servais, bien au-delà des frontières de la commune. Extrait du Télégramme

ECOLE



Jeudi, le maire, Bernard Michel, et Thierry Magueréz, adjoint en charge de l'école, ont rendu visite aux élèves de CM1 de l'école primaire publique. « C'est une tradition, la municipalité offre un dictionnaire à chaque élève de CM1. Même si le numérique prend une part importante dans l'apprentissage des connaissances, ils apprennent à se servir du dictionnaire à l'école et ce beau livre leur sert ensuite tout au long de leur scolarité », a tenu à préciser le premier magistrat. Extrait du Télégramme

ÉTAT CIVIL

Décès : Mme. Yvette COAT veuve TIGREAT, 90 ans, décédée le 4 octobre 2017 à LANDERNEAU.

Mariage : Edwige SIGNOUREL, Technicienne Agricole et Renaud GAVESTON, Artisan, mariés le 21 octobre.

RECENSEMENT

Les filles et les garçons nés en novembre 2001 et à partir de leur date d'anniversaire doivent se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité. Le recensement citoyen est **obligatoire**. Cette démarche facilite l'inscription **sur les listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté**.

CAMBRIOLAGE

La ville de Landivisiau et ses alentours subissent actuellement une série de cambriolages. N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugerez suspects en informant la mairie et en notant les numéros de plaques d'immatriculation.

Si vous vous absentez quelques jours, pensez à prévenir vos voisins et à contacter la gendarmerie pour prévenir de votre absence. Cette dernière inclura votre domicile dans ses rondes.

PAROISSE

Messe des Week-end :

Samedi 4 et samedi 18 novembre : Messe à 18h à SAINT-THEGONNEC.

Samedi 11 et samedi 25 novembre : Messe à 18h à PLOUNÉVENTER.

Dimanches 5, 12, 19 et 26 novembre : Messe à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUZÉVÉDÉ, SIZUN.

Temps de partage et de prière de 18h30 à 19h à l'église :

- ▶ Vendredi 3 novembre à BODILIS.
- ▶ Vendredi 10 novembre à SAINT-DERRIEN.
- ▶ Vendredi 17 novembre à LANNEUFRET.
- ▶ Vendredi 24 novembre à SAINT-SERVAIS.

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES DU PAYS DE LANDIVISIAU

| <i>Permanences</i> | A la Mairie de BODILIS | A la Mairie de PLOUNÉVENTER |
|----------------------|--|--|
| NOVEMBRE 2017 | Jeudi 9 novembre de 9h00 à 12h00 | Jeudi 23 novembre de 9h00 à 12h00 |
| <i>Temps d'éveil</i> | A BODILIS | Salle Sklerijenn à PLOUNÉVENTER |
| NOVEMBRE 2017 | Vendredi 10 novembre à 10h00 au pôle enfance Arc En Ciel | Jeudis 23 et 30 novembre à 9h30 ou à 10h30 Eveil au mouvement et au jeu |

Afin de répondre au mieux aux parents et assistant(e)s maternel(le)s, un nouveau planning d'ouverture est mis en place depuis le 5 septembre 2016 à LANDIVISIAU.

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|--------------|--------------|-----------------|--------------|------------------|
| 9h/12h30 | 9h/12h30 | 9h/12/30 | 9h/12h30 | 9h/17h |
| 13h/18h | 13h/17h | 13h/18h | 13h/19h45 | |

ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères de votre commune est organisée en porte-à-porte (conteneurs individuels). Pour des raisons techniques liées à la collecte, nous vous demandons d'utiliser uniquement les conteneurs mis à disposition par votre mairie ou la CCPL. **Les conteneurs venant d'autres Communautés de Communes ou non identifiés CC du Pays de Landivisiau ou Mairie ne seront plus collectés.** Si vous n'avez pas de conteneur, adressez-vous à votre mairie ou à la CCPL pour Landivisiau. Les conteneurs individuels sont mis à disposition **gratuitement** par la CCPL. A cette occasion, il vous sera demandé de remplir un contrat de prise en charge.

Si votre conteneur n'est pas conforme : couvercle cassé, roues manquantes, conteneur hors CCPL, présence d'une housse de protection ...un autocollant orange peut être apposé sur votre poubelle suite à la collecte. Il vous précise la non-conformité constatée. La réparation ou l'échange de votre conteneur est gratuit.

Si votre conteneur contient des erreurs de tri (bouteilles en verre...) : les agents de collecte peuvent refuser de collecter votre conteneur. Dans ce cas, ils appliquent un carton jaune et collectent votre conteneur et si cela se reproduit la semaine suivante, ils appliquent un carton rouge et votre conteneur n'est pas collecté.

Si votre conteneur est sale : le lavage est à la charge de l'habitant, ils appliquent un autocollant rose pour vous signaler le lavage de votre conteneur. Si le conteneur reste sale, votre conteneur ne sera pas collecté.

Si les déchets sont présentés en vrac et non en sac : les agents de collecte vous préviennent de la non-conformité (risque d'envols et de salubrité) par un autocollant bleu, collectent votre conteneur et à la prochaine collecte si rien n'a changé, votre conteneur n'est pas collecté.

URBANISME

Déclaration préalable :

| | | | |
|------------------------|------------------|---------------|-------------------|
| Déposée le 19/09/2017 | M. BINET Mickaël | Stréjou | Rénovation maison |
| Accordée le 17/10/2017 | | | |
| Déposée le 19/10/2017 | M VEN Xavier | 15, Kerizella | Serre Tunnel |

Certificat d'Urbanisme :

| | | |
|-----------------------|-------------------------|-----------------|
| Déposé le 14/10/2017 | Maître Matthieu PRIGENT | Le Stréjou |
| Accordé le 14/10/2017 | | |
| Déposé le 14/10/2017 | Maître Matthieu PRIGENT | Leslem Pennarun |
| Accordé le 14/10/2017 | | |

Rappel : les ravalements, les châssis et serres dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure à 1m80 doivent faire l'objet d'une déclaration préalable

DÉCHETTERIE

Pour le bien-être de tous, veuillez envoyer vos gravats et vos déchets verts à la déchetterie et non pas les déposer sur des terrains privés ou publics. Pour rappel, ceci est répréhensible par la loi. Merci de votre compréhension. Merci de bien vouloir ramasser vos conteneurs le plus rapidement possible après le passage du camion d'ordures ménagères, surtout en cas de tempête.

CARNAVAL

Conception d'un char de carnaval communal

Un collectif de personnes de différentes associations et d'indépendants de la commune s'est formé avec pour ambition de réaliser un char pour les carnivals de Landerneau (20-21-22 avril) et de Landivisiau. Il s'agit d'un projet qui se veut fédérateur et intergénérationnel sur la commune de Saint-Servais. Il regrouperait ainsi des personnes de tout âge (enfants et adultes) et se ferait en partie en lien avec l'école. Les besoins nécessaires sont essentiellement humains (bénévoles) ou matériels (bois, fer, grillage, peinture...). Les personnes désireuses d'apporter une contribution, soit en prenant part à la réalisation du projet (char et/ou déguisement), soit en apportant des matériels, peuvent se manifester à l'adresse e-mail suivante : carnavalsaintservais@gmail.com

Un appel sera réalisé ultérieurement pour préciser le type de matériel recherché.

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

AMICALE TROUZ-AN-DOUR

MARCHE DE SOLIDARITE : La marche organisée le 7 octobre, a connu un succès sans précédent avec 166 marcheurs dont 96 pour les 10 kms, 10 joueurs de pétanque et 4 de dominos. Les membres du secteur du Ponant remercient très sincèrement tous les participants et les généreux donateurs.

SPECTACLE : « Folklore des 10 pays de la Côte Pacifique » au Centre Culturel « l'Alizée » à Guipavas, le **mercredi 8 novembre**, à 14h30, tarif 32 €. Si vous souhaitez y participer, contactez très rapidement votre club ou la Fédération à Landerneau, tel 02.98.85.22.91

REPAS D'AUTOMNE : La date du jeudi 16 novembre a été retenue pour le prochain repas en commun. Des précisions vous seront données les prochains jours.

U.S.S.S.S.D

| Dates | U.S.SAINT-SERVAIS |
|-------------|--|
| 5 novembre | Championnat à 13h à PLOUESCAT Contre S.P.PLOUESCAT B |
| 19 novembre | Championnat à 15h à SAINT-DERRIEN Contre E.S.GUISSENY B |
| 26 novembre | Championnat à 15h au DREN-NEC Contre F.C.LE DRENEC |

BIBLIOTHEQUE

A NOTER : Il n'y aura pas de permanence le mercredi 1^{er} novembre.

ARBRE A LIVRES : En partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et 16 autres bibliothèques, nous participons à la 9^{ème} édition de l'Arbre à Livres. Les ouvrages sont répartis en 3 catégories selon l'âge des jeunes afin de les inciter à la lecture : Bonzaïs pour les Grande Section et CP, Bambous pour les CE1-CE2 et Bonzaïs pour les CM1-CM2. Six ouvrages sont à découvrir dans chaque catégorie et à noter selon la préférence des lecteurs. Une demande d'intervention d'un auteur ou illustrateur à l'école a été effectuée.

BIBLIOTHEQUE DU FINISTERE : Les livres appartenant à la BDF seront changés le 21 novembre. Si vous en avez empruntés, merci de les déposer à la bibliothèque avant le 15 novembre.





Sapins de Noël



Cette année encore, l'APE vous propose la vente de sapins de Noël au profit des enfants de l'école pour leurs sorties scolaires et autres activités pédagogiques. Des sapins en provenance du pépiniériste Kérouanton de Los Eguiner qui fournit les jardinerie et supermarchés !

Avec nous, les sapins directement du producteur au consommateur !

Nous avons sélectionné pour vous 2 sortes : des Grandis qui ont la vraie odeur du sapin ! Ou des Nordmann ceux qui ne perdent pas leurs épines !

LIVRAISONS le vendredi 8 décembre de 16h30 à 18h30 sur le parking de l'école
OU

le samedi 16 décembre de 10h30 à 17h30 à l'allée de pétanque

Retour des bons de commande pour le 14 novembre dans la boîte aux lettres de l'APE ou dans celle de la Mairie.

NOM : Prénom :

GRANDIS : 1m à 1m50 x 13 € 1m50 à 2m x 15€
 + 2m x 18 € socle x 3€

NORDMANN : 1m à 1m50 x 16,5 €
 1m50 à 2m x 20 €
 + 2m x 41€

Règlement : Chèque Espèces TOTAL : €

LIVRAISON : Vendredi 8 Décembre Samedi 16 Décembre

(coupon à détacher et à nous retourner dans la boîte aux lettres de l'APE (parking de l'école) ou celle de la Mairie pour le 14 novembre accompagné du règlement)

NOM : Prénom :

GRANDIS : 1m à 1m50 x 13 € 1m50 à 2m x 15€
 + 2m x 18 € socle x 3€

NORDMANN : 1m à 1m50 x 16,5 €
 1m50 à 2m x 20 €
 + 2m x 41€

Règlement : Chèque Espèces TOTAL : €

LIVRAISON : Vendredi 8 Décembre Samedi 16 Décembre

4

La Permanence de Graziella Melchior, Députée de la 5^{ème} circonscription, est installée à LANDERNEAU, 54 quai du Léon. Elle sera ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. L'accueil se fera sur rendez-vous sur ces créneaux et en dehors si besoin. Je vous remercie de bien vouloir en informer votre public. Vous pouvez à tout moment prendre contact avec l'un des membres de mon équipe aujourd'hui au complet. Tél. : 02 29 63 92 41

La carte grise à portée de clic

Je peux désormais effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Il peut s'agir :

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration) ;
- d'une demande de changement d'adresse ;
- de demande de changement de titulaire ;
- d'une déclaration de cession d'un véhicule.

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer.
- Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.
- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile.
- Dans le cas d'une cession, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.

BULLETIN N°178– DECEMBRE 2017 : Les annonces pour le prochain bulletin d'informations devront parvenir à la Mairie par mail sous un format informatisé afin d'éviter des erreurs de retranscription (merci de mettre l'article en pièce jointe) pour le lundi 20 novembre 2017 à midi (dernier délai). Il sera distribué au cours de la semaine 48.